
Incident et discussion après la lecture de l'adresse de l'abbé Raynal, lors de la séance du 31 mai 1791

Jean François Rewbell, Antoine-Charles, marquis de Folleville, Jacques Antoine de Cazalès, François Dominique de Reynaud de Montlosier, Guy Joseph d' Aubergeon de Murinais, Jean- Paul Rabaud de Saint Etienne, Louis Boutteville-Dumetz, Jean-Xavier Bureaux de Pusy, Maximilien Robespierre, Pierre-Louis Roederer

Citer ce document / Cite this document :

Rewbell Jean François, Folleville Antoine-Charles, marquis de, Cazalès Jacques Antoine de, Montlosier François Dominique de Reynaud de, Aubergeon de Murinais Guy Joseph d', Rabaud de Saint Etienne Jean- Paul, Boutteville-Dumetz Louis, Bureaux de Pusy Jean-Xavier, Robespierre Maximilien, Roederer Pierre-Louis. Incident et discussion après la lecture de l'adresse de l'abbé Raynal, lors de la séance du 31 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVI - Du 12 mai au 5 juin 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 653-655;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_26_1_11133_t7_0653_0000_5

Fichier pdf généré le 10/07/2019

gerez des abstractions métaphysiques qui ne tendent qu'à répandre dans l'Empire français des germes de désorganisation et de désordres... » (*A gauche* : C'est un blasphème!) ... « Sans cesse hésitant entre les principes qu'on vous empêche de modifier, et les circonstances qui vous arrachent des exceptions, vous faites toujours trop peu pour l'utilité publique, et trop pour votre doctrine. Vous êtes souvent inconstants et impolitiques, au moment où vous voulez n'être ni l'un ni l'autre... »

A gauche : C'est M. Malouet qui est l'auteur de cette lettre.

M. Prieur. C'est une calomnie contre l'abbé Raynal; il est incapable d'une telle production, même à quatre-vingts ans.

M. Ricard de Séalt, secrétaire, lisant :

« ... Vous voyez qu'aucune de ces observations n'échappe aux amis de la liberté. Ils vous redemandent le dépôt de l'opinion publique, dont vous n'êtes que les organes.

« L'Europe étonnée vous regarde; l'Europe qui peut être ébranlée jusque dans ses fondements par la propagation de vos principes... »

(*A gauche* : Tant mieux!) « ... s'indigne de leur exagération. (*Murmures.*) Le silence de ses princes est peut-être celui de l'effroi. Eh! n'aspirez pas au funeste honneur de vous rendre redoutables par des innovations immodérées, aussi dangereuses pour vous-mêmes que pour nos voisins!

« Ouvrez encore une fois les annales du monde, appelez à votre aide la sagesse des siècles! Voyez combien d'empires ont péri par l'anarchie. Il est temps de faire cesser celle qui nous désole, d'arrêter les vengeances, les séditions et les émeutes, de nous rendre enfin la paix et la confiance. Pour arriver à ce but salutaire, vous n'avez qu'un moyen, et ce moyen serait, en revisant vos décrets, de réunir et de renforcer des pouvoirs affaiblis par leur dispersion; de confier au roi toute la force nécessaire pour assurer la puissance des lois, de veiller surtout à la liberté des assemblées primaires, dont les factions ont éloigné tous les citoyens vertueux et sages. (*On applaudit et l'on murmure.*) Croyez-vous que le rétablissement du pouvoir exécutif puisse être l'ouvrage de vos successeurs? Non, ils arriveront avec moins de forces que vous n'en avez; ils auront à conquérir cette opinion populaire dont vous avez disposé. Vous pouvez seuls recréer ce que vous avez détruit ou laissé détruire. Vous avez posé les bases de cette Constitution raisonnable, en assurant au peuple le droit de faire des lois et de statuer sur l'impôt. L'anarchie anéantira ces droits eux-mêmes, si vous ne les mettez sous la garde d'un gouvernement actif et vigoureux, et le despotisme vous attend si vous ne le prévenez par la protection tutélaire de l'autorité royale.

« J'ai recueilli mes forces, Messieurs, pour vous parler le langage austère de la vérité; pardonnez à mon zèle et à mon amour pour la patrie ce que mes remontrances peuvent avoir de trop libre, et croyez à mes vœux ardents pour votre gloire, autant qu'à mon profond respect. »

« *Signé* : GUILLAUME-THOMAS RAYNAL. »

A droite : L'impression! l'impression!

Plusieurs membres à gauche demandent la parole.

M. Roederer. Monsieur le Président, je demande la parole contre vous.

M. Robespierre. J'ignore quelle impression a faite sur vos esprits la lettre dont vous venez d'entendre la lecture; quant à moi, l'Assemblée ne m'a jamais paru autant au-dessus de ses ennemis qu'au moment où je l'ai vu écouter, avec une tranquillité si expressive, la censure la plus véhémente de sa conduite et de la Révolution qu'elle a faite. (*La partie gauche et les tribunes applaudissent à plusieurs reprises.*) Quelqu'un se serait-il flatté qu'il existe en France ou ailleurs un homme assez grand pour opposer avec succès sa censure aux opérations des représentants de la nation française et au vœu général de cette même nation? (*Nouveaux applaudissements.*) Je ne sais, mais cette lettre me paraît instructive dans un sens bien différent de celui où elle a été faite. En effet, une réflexion m'a frappé en entendant cette lecture. Cet homme célèbre qui, à côté de tant d'opinions qui furent accusées jadis de pécher par un excès d'exagération, a cependant publié des vérités utiles à la liberté; cet homme, depuis le commencement de la Révolution, n'a point pris la plume pour éclairer ses concitoyens ni vous. Et dans quel moment rompt-il le silence? Dans le moment où les ennemis de la Révolution réunissent leurs efforts pour l'arrêter dans son cours. (*Les applaudissements recommencent.*)

Je suis bien éloigné de vouloir diriger la sévérité, je ne dis pas de l'Assemblée, mais de l'opinion publique sur un homme qui conserve un grand nom. Je trouve pour lui une excuse suffisante dans une circonstance qu'il vous a rappelee, je veux dire son grand âge. (*Murmures à droite; applaudissements à gauche.*) Je pardonne même à ceux qui auraient pu, sinon contribuer à sa démarche, du moins à ceux qui sont tentés d'y applaudir; je leur pardonne, parce que je suis persuadé qu'elle produira dans le public un effet tout contraire à celui qu'on en attend.

Elle est donc bien favorable au peuple, dirait-on; elle est donc bien funeste à la tyrannie cette Constitution, puisqu'on emploie des moyens si extraordinaires pour la décréter, puisque, pour y réussir, on se sert d'un homme qui, jusqu'à ce moment n'était connu dans l'Europe que par son amour passionné pour la liberté, et qui était, jadis, accusé de licence par ceux qui le prennent aujourd'hui pour leur apôtre et pour leur héros. (*Nouveaux applaudissements.*) Ils ont donc acquis bien des droits à la reconnaissance des nations, ceux qui ont contribué à cette Révolution; ils sont donc bien dignes d'être imités par tous ceux qui gouvernent ou qui représentent les peuples, dirait-on, puisque l'on a poussé l'acharnement contre eux au point de se couvrir du nom d'un tel homme pour les calomnier, puisque, sous son nom, on produit les opinions les plus contraires aux siennes, les absurdités mêmes que l'on trouve dans la bouche des ennemis les plus déclarés de la Révolution (*Applaudissements.*), non plus simplement ces reproches imbéciles prodigués contre ce que l'Assemblée nationale a fait pour la liberté, mais contre la nation française tout entière, contre la liberté elle-même; car n'est-ce pas attaquer la liberté que de dénoncer à l'univers, comme les crimes des Français, ce trouble, ce tiraillement qui accompagne nécessairement toute Révolution, qui est une crise si naturelle de la liberté, que sans cette crise la maladie du

corps politique, le despotisme et la servitude, seraient incurables? (*Applaudissements.*)

N'est-il pas évident que c'est la liberté qu'on veut attaquer avant qu'elle soit encore solidement affermie sur tous ses fondements, lorsqu'au moment où les représentants de la nation sont sur le point de compléter leur ouvrage et de fixer définitivement le véritable caractère de leurs opérations, de l'incliner ou vers le despotisme, ou vers la liberté, on les prépare par de telles insinuations et par l'autorité imposante d'un grand nom à se défier de leurs principes, à renverser, à altérer par un dernier décret l'ouvrage qu'ils ont préparé par les décrets précédents.

Non, Messieurs, nous ne nous livrerons pas aux alarmes dont on veut nous environner; nous ne concevons pas de mépris pour les principes de la liberté, de prévention contre ceux qui la défendent, ni contre ce peuple généreux, bon et patient, que toutes vos calomnies (*il s'adresse à la droite*) ne remettront pas dans vos fers. (*Murmures prolongés à droite.*) Ce peuple, objet de nos travaux, soutien de la Révolution que vous calomniez en vain, et qui sera toujours juste, toujours patient, toujours vertueux et l'appui le plus ferme de sa liberté. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

C'est en ce moment où, par une démarche extraordinaire, on vous annonce clairement quelles sont les intentions manifestes, quel est l'acharnement des ennemis de l'Assemblée et de la Révolution; c'est en ce moment que je ne crains point de renouveler en votre nom le serment de suivre toujours les principes sacrés qui ont été la base de votre Constitution, de ne jamais nous écarter de ces principes pour revenir par une voie oblique et indirecte au despotisme, ce qui serait le seul moyen de ne laisser à nos successeurs et à la nation que troubles et anarchie; car il y a trouble, il y a anarchie toutes les fois que d'un côté une nation a conçu l'espérance de la liberté, qu'on lui en a donné le gage assuré dans la reconnaissance des principes sur lesquels elle est fondée, et que de l'autre on l'entraîne hors de ces principes et qu'on veut la rappeler au despotisme.

Je ne veux point m'occuper davantage de la diatribe que vous avez lue, entendue. Tout ce que je peux faire, c'est de donner un sentiment de considération à un auteur célèbre dont on n'a pas craint de déshonorer la vieillesse. Il suffit que l'Assemblée nationale soit au-dessus de toutes les calomnies et que, réparant la faiblesse qu'elle aurait pu montrer quelquefois pour les ennemis du peuple et qu'on se gardera bien de lui reprocher, elle confonde tous les siens en servant le peuple et la liberté avec ce courage et cette énergie qu'elle a déployée dans le commencement de la Révolution.

L'Assemblée s'est honorée en entendant la lecture de la lettre de l'abbé Raynal; je demande qu'on passe à l'ordre du jour. (*Applaudissements à gauche et dans les tribunes.*)

Voix nombreuses à gauche: A l'ordre du jour!

M. le Président. Avant de mettre aux voix la motion de passer à l'ordre du jour, je demande que M. Rœderer, qui veut parler contre moi, soit entendu... (*À gauche:* Oui! oui! — *Au centre:* Non! non! A l'ordre du jour!) La motion de passer à l'ordre du jour offre l'idée de ne pas délibérer ultérieurement sur la lettre de M. l'abbé

Raynal. C'est en ce sens que je vais la mettre aux voix, en continuant à demander, pour moi, que l'on veuille entendre M. Rœderer. Il aura la parole immédiatement après la délibération.

(L'Assemblée, consultée, décide à la presque unanimité qu'elle passe à l'ordre du jour sur la lettre de M. l'abbé Raynal.)

M. le Président. Monsieur Rœderer, vous avez la parole. (*Bruit.*)

M. Boutteville-Dumetz. Monsieur le Président, il peut être utile pour vous qu'on parle; mais il est peut-être dangereux pour la nation que l'on parle contre le Président. (*Bruit.*)

Un membre: Je m'oppose à ce que M. Rœderer soit entendu.

M. le Président. Monsieur Rabaud, prenez ma place, je ne puis mettre cette motion aux voix.

M. Boutteville-Dumetz. J'insiste pour que M. Rœderer ne soit pas entendu.

Un membre: De quelle utilité est-il pour la nation, qu'on vous entende, M. Rœderer?

M. Rœderer. Je demande que M. le Président soit rappelé à l'ordre; voilà ma motion. (*Applaudissements à gauche et dans les tribunes.*)

M. Bureaux de Pusy, président, quitte le fauteuil.

M. Rabaud-Saint-Etienne le remplace. (*Violent tumulte à droite.*)

M. Bureaux de Pusy monte à la tribune.

M. d'Aubergeon-Murinais. Je demande que M. le Président soit entendu.

À droite: M. Rabaud, vous ne pouvez pas tenir le fauteuil.

M. de Montlosier et plusieurs membres du côté droit entourent le fauteuil du Président et le bureau des secrétaires.

À droite: A bas! à bas M. Rabaud!

M. Rabaud-Saint-Etienne se couvre.

Tous les membres du côté gauche se découvrent. (*Rires à droite.*)

M. de Montlosier, s'adressant à M. Rabaud-Saint-Etienne. Vous n'êtes pas le Président!

M. d'Aubergeon-Murinais. Je fais la motion que M. Rabaud soit rappelé à l'ordre.

À droite: A bas! à bas M. Rabaud!

M. de Cazalès. M. Bureaux de Pusy a prié M. Rabaud de prendre sa place. Ce qu'on peut faire en ce moment, c'est d'entendre l'accusation, que je crois très ridicule, de M. Rœderer, et d'entendre la manière dont il la motive. (*Le calme se rétablit.*)

M. Rabaud-Saint-Etienne se découvre. (*Rires à droite.*)

M. de Cazalès. Il est évident que M. Rabaud n'a pris le fauteuil du Président, que parce que M. Bureaux de Pusy l'en a prié, et toutes vos clameurs sont parfaitement dénuées de fondement.

M. de Folleville. Il est contre la dignité de l'Assemblée de voir son Président sur la simple accusation d'un seul membre, quitter le fauteuil. Il ne peut, lorsqu'il est inculpé, le quitter que par votre ordre. (*Applaudissements.*)

Au centre : Oui ! oui ! C'est juste ! L'ordre du jour !

M. de Montlosier. Je demande qu'en attendant que l'Assemblée prononce, ce soit M. Rabaud qui occupe le fauteuil.

A droite : M. de Bonnavy, lorsqu'il a été accusé, dans le temps de la fédération, a gardé le fauteuil.

M. Rabaud-Saint-Etienne. Lorsque M. de Pusy a voulu quitter le fauteuil, je me suis trouvé son plus proche voisin. (*Interruptions à droite.*) Je vous supplie de m'entendre jusqu'au bout.

Il m'a très vivement prié de prendre sa place ; je m'y refusais...

Plusieurs membres autour du bureau : C'est vrai ! C'est vrai !

M. Rabaud-Saint-Etienne... il est parti. J'appuie la motion de M. de Folleville.

Au centre : Vous ne pouvez pas faire de motion dans ce moment.

M. Rabaud-Saint-Etienne. Si l'Assemblée l'ordonne, je vais céder la place à M. de Pusy. Je mets aux voix si l'Assemblée ordonne que M. de Pusy reprenne le fauteuil.

(L'Assemblée décrète que M. Bureaux de Pusy reprendra le fauteuil.)

M. Bureaux de Pusy remonte à la présidence. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. J'ose croire que l'Assemblée me rendra justice et je la supplie d'entendre une explication qui ne sera pas longue.

Ce matin, M. l'abbé Raynal est entré chez moi ; il m'a prié de remettre à l'Assemblée, sous forme de pétition ou de toute autre manière, un écrit signé de lui, que je n'ai pas eu le temps de lire alors, comme vous pouvez en juger... (*Murmures à l'extrême gauche.*)

M. Robespierre. Eh ! quand vous l'auriez lu !

M. le Président... M. l'abbé Raynal, en me remettant la lettre qu'on vous a lue, m'a prévenu que si elle n'était pas rendue publique dans l'Assemblée par la voie qu'il me demandait, elle le serait par l'impression. Lorsqu'il m'a eu quitté, j'ai lu sa lettre ; je ne vous ai pas dissimulé, dans le peu de mots que j'ai dit... (*Murmures à gauche.*) Je prie qu'on m'écoute jusqu'au bout.

Je ne vous ai pas dissimulé, dans la manière dont je l'ai annoncée à l'Assemblée, et qui ne me paraît nullement prêter à inculpation, le sens dans lequel elle était écrite. L'inculpation de M. Rœderer, — il vient de me le dire, — porte sur ce qu'il prétend que j'ai dit à l'Assemblée que l'écrit de M. l'abbé Raynal la blâmait des fautes qu'elle avait commises. Or, j'ai dit, et j'en atteste tous mes voisins, j'ai dit que dans la li-

berté de son style, M. l'abbé Raynal ne ménageait point l'Assemblée sur les fautes qu'il croyait qu'elle avait commises.

Enfin d'après l'annonce que m'avait faite M. l'abbé Raynal, qu'il livrerait à l'impression cet écrit, d'après la réputation dont il jouit dans le monde, j'ai cru remplir les fonctions que l'Assemblée m'avait confiées, et me prêter à sa vraie dignité, en lui donnant connaissance de cet écrit dans toute son étendue. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Rewbell. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour ; il n'en faut pas davantage.

(L'Assemblée, consultée, décrète qu'elle passe à l'ordre du jour.) (1)

M. le Président fait donner lecture, par un de MM. les secrétaires, d'une lettre de la municipalité de la ville de Carpentras, demandant la réunion de cette ville à l'Empire français. Cette lettre est ainsi conçue :

« Carpentras, le 21 mai 1791.

« Messieurs,

« Un peuple qui travaille à conquérir sa liberté et qui la défend les armes à la main, peut s'attendre à être regardé d'un œil de faveur par ceux de qui il a suivi de si près l'exemple et les leçons. Le vœu du peuple de Carpentras vous a été porté, et, si jusqu'à ce jour ce peuple n'a pu obtenir d'être réuni à l'Empire français, il n'en a pas moins conservé l'espérance.

« Il est constant, Messieurs, d'après le journal de vos séances sur la pétition du Comtat-Venaisin et de la ville d'Avignon, que le point essentiel qui vous a empêché de prononcer le décret de réunion sollicité avec les plus vives instances, a résulté principalement de la persuasion où vous avez été que notre vœu de devenir français n'a jamais été sincère. Il est également vrai que ce doute, en retardant notre bonheur, nous laisse dans l'anarchie ; nous osons vous rappeler, Messieurs, que notre délibération prise en assemblée générale et constituée le 14 janvier 1791, époque antérieure à toute incursion sur notre territoire, prouve irrésistiblement qu'elle n'a été dictée que par le désir passionné de faire partie de la nation française, et que nous avons été entraînés par le plus pur sentiment de nos cœurs, et par la sublimité de votre Constitution.

« Ne doutez plus, Messieurs, de la sincérité d'un vœu librement et solennellement émis ; et nous n'aurons plus la douleur de nous trouver dans l'état le plus alarmant, auquel un peuple puisse être réduit, à celui d'être sans lois et sans monarchie. C'est pour remettre les choses dans leur droit naturel, et c'est pour faire disparaître jusqu'à l'ombre du doute que l'on a pu élever sur la liberté de notre vœu pour devenir Français, que nous venons interrompre quelques instants vos travaux, pour vous déclarer, à la face de toutes les nations, que nous avons toujours eu, et que nous conserverons jusqu'au dernier soupir de notre vie, le désir de voir s'accomplir, sans délai, une réunion qui doit faire à jamais notre félicité.

« Nous démentons en conséquence tous ceux qui pourraient encore rendre suspect ou contredire ce vœu librement exprimé et solennellement ratifié ; et à l'appui de cette nouvelle déclaration, qui n'est qu'une suite de celle que nous avons déjà faite, nous espérons que le décret de notre

(1) Voir aux Annexes de la séance, p. 661, les *Réflexions* de M. de Sinéty sur l'adresse de M. l'abbé Raynal.